La HALDE tance les entreprises

08/12/2008 à 15h16

Selon une étude de la Halde, 85 % des grandes entreprises se sont engagées contre les «discriminations» mais le passage à l'acte reste beaucoup trop timide.

Selon la Halde, 85 % des grandes entrprises se sont engagées formellement contre les «discriminations» ou en faveur de la «diversité» au travers d'une charte ou d'une déclaration, contre 38 % en 2006.

50 % des plaintes adressées à la Halde portent sur les discriminations à l'emploi : «*le dialogue social portant sur des accords généraux de lutte contre les discriminations reste très en deçà des possibilités offertes par l'accord national sur la diversité signé par les organisations patronales et syndicales*".

***"Pour aller plus loin"*, la Halde préconise *"l'implication des partenaires sociaux et la mise en place d'un dialogue et de procédures de suivi"*.**
L'organisme dirigé par Louis Schweitzer, met par ailleurs en lumière que son collège a adopté plus de **1.000 délibérations**. Ces délibérations, souligne-t-il, constituent aujourd'hui "***un corps de doctrine*** *qui dessine les contours du droit de la discrimination applicable*".
Source